

Secrétaire de séance : Monsieur SCHALLER

Membres excusés : M. GUTKOWSKI, I.E.N., Madame E. REVIERIEGO

1°) Membres du Conseil d'Ecole 2019 – 2020 :

Résultats des élections des représentants au Conseil d'Ecole du vendredi 11 octobre 2019 :

Nombre d'électeurs inscrits : 159

Nombre de votants : 75

Nombre de suffrages exprimés : 72

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 3

Taux de participation : 47,17%

Titulaires :

- Monsieur BARRADIS
- Madame COULANGE
- Madame LAVAYSSIERE
- Monsieur RAPNOUIL
- Madame DULONG

Suppléants :

- Madame DUBOIS
- Monsieur GUILLOT
- Madame LACHARTRE
- Monsieur EYRAUD

Municipalité : M. CROUZILLE : Maire de la commune de Saint Front de Pradoux, Mme BARRADIS : adjointe au maire.

DDEN : Pas de DDEN nommé.

Equipe enseignante :

Mme TOGORES Marina, Mme MARTHE-FELICIE Stéphanie, Mme SERRE Anne-Marie, M.SCHALLER Sébastien, Mme FAVARD Isabelle et Mme REVIREIGO Elsa (excusée).

Le fonctionnement du conseil d'école :

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours ouvrés qui suivent l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Ses attributions :

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- ✓ des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- ✓ de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- ✓ des conditions d'intégration des enfants handicapés,

- ✓ des activités périscolaires,
- ✓ de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les instituteurs et les parents d'élèves.

2°) Questions des délégués.

Délégués :

	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>
<u>TITULAIRES</u>	Ennora SENRES	Alicia DEL- LARD	Julie COULANGE	Lola GOD- FROY	Mattéo JEAN

1. Peut-on avoir des routes peintes pour les trottinettes ? **Il y a déjà beaucoup de tracés dans la cour. Il faut que les élèves de GS/CP fassent un projet à soumettre à la municipalité.**
2. Pourrions-nous avoir des instruments de musique ? **Il y a déjà une mallette d'instruments de musique à l'école.**
3. Pourrions – nous avoir de nouvelles balles de ping-pong ? **Une commande de matériels pour la cour est prévue.**
4. Nous remercions les adultes qui s'occupent de nous.
5. Peut-on installer un filet le long de la barrière pour éviter que les balles de ping-pong ne tombent sur la route. **Oui.**
6. Peut-on renouveler le matériel de la cour ? **Une commande de matériels pour la cour est prévue.**
C'est à envisager.
7. Pourrait-on faire une activité de Noël le mercredi? **Oui.**

3°) : Rentrée 2019/2020: L'école accueille cette année 109 enfants répartis comme suit :

<u>PS</u>	<u>MS</u>	<u>GS</u>	<u>CP</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	
13	12	11	7	4	18	15	6	6	17
25		18		22		21		23	
Mme SERRE		Mme TOGORES		M.SCHALLER Mme REVIRIE- GO		Mme FAVARD		Mme MARTHE - FELICIE	

Mme REVIRIEGO intervient 1 journée dans l'école :

- ✓ le vendredi pour compléter le service de Monsieur SCHALLER ;

4°) Evaluations CP/CE1, aides et remédiations aux difficultés scolaires :

Résultats des évaluations CP et CE1. A la rentrée 2019, des évaluations nationales ont été mises en place pour apprécier les acquisitions et les besoins de tous les enfants de CP et de CE1.

Ce dispositif permet de donner au professeur des repères concernant les connaissances et compétences à renforcer dans deux domaines, le français et les mathématiques.

<i>Les résultats des évaluations de CP - Français</i>				
<i><u>Domaines</u></i>	<i>Compétences</i>	Une grande partie des exercices est réussie	Une partie des exercices sont réussis	Peu d'exercices sont réussis, un besoin est identifié
<i><u>Reconnaissance de lettres</u></i>	<i>Comparer des suites de lettres</i>	9	1	1
	<i>Reconnaître des lettres</i>	8	2	
	<i>Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent</i>	9	2	-
<i><u>Phonologie</u></i>	<i>Manipuler des phonèmes</i>	10	-	1
	<i>Manipuler des syllabes</i>	10	-	1
<i><u>Compréhension à l'oral</u></i>	<i>Comprendre des mots lus</i>	10	1	-
	<i>Comprendre des phrases lues</i>	10	1	-
	<i>Comprendre des textes lus</i>	11	-	-

Les résultats des évaluations de CP - Mathématiques

<u>Domaines</u>	<u>Compétences</u>	Une grande partie des exercices est réussie	Une partie des exercices sont réussis	Peu d'exercices sont réussis, un besoin est identifié
<u>Etude des nombres</u>	<i>Reconnaître des nombres dictés</i>	11	-	-
	<i>Ecrire des nombres sous la dictée</i>	10	1	-
	<i>Résoudre des problèmes</i>	8	3	1
<u>Utilisation des nombres</u>	<i>Dénombrer une collection et l'associer à son écriture chiffrée</i>	11	-	-
	<i>Comparer des nombres</i>	9	2	-
	<i>Placer un nombre sur une ligne numérique</i>	8	2	1
<u>Géométrie</u>	<i>Reproduire un assemblage</i>	10	-	1

Les résultats des évaluations de CE1 - Français

<u>Domaines</u>	<u>Compétences</u>	Une grande partie des exercices est réussie	Une partie des exercices sont réussis	Peu d'exercices sont réussis, un besoin est identifié
<u>De l'oral à l'écrit</u>	<i>Ecrire des syllabes dictées</i>	13	2	2
	<i>Ecrire des mots dictés</i>	12	1	4
<u>Compréhension orale</u>	<i>Comprendre des mots lus par l'enseignant</i>	17	-	1
	<i>Comprendre des phrases lues par l'enseignant</i>	17	-	1
<u>Lecture et compréhension de l'écrit</u>	<i>Lire à haute voix des mots</i>	10	3	4
	<i>Lire à haute voix un texte</i>	10	7	-
	<i>Comprendre des phrases lues seul</i>	12	3	2
	<i>Comprendre un texte lu seul</i>	14	3	-

<i>Les résultats des évaluations de CE1 - Mathématiques</i>				
<i>Domaines</i>	<i>Compétences</i>	<i>Une grande partie des exercices est réussie</i>	<i>Une partie des exercices sont réussis</i>	<i>Peu d'exercices sont réussis, un besoin est identifié</i>
<i>Nombres et calcul</i>	<i>Nommer, lire, écrire, représenter des nombres entiers</i>	11/9	2/4	3/5
	<i>Représenter des nombres entiers</i>	12	2	3
	<i>Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul.</i>	14	3	1
	<i>Calculer mentalement</i>	14	3	1
	<i>Calculer en ligne : additionner et soustraire</i>	8/9	3/2	6
	<i>Associer un nombre à une position</i>	10	3	5
	<i>Reproduire un assemblage</i>	15	2	-
<i>Géométrie</i>	<i>Reconnaître et utiliser les notions d'alignement, angle droit, égalité de longueurs, de milieu, de symétrie.</i>	15	2	-

- ✓ Les différenciations pédagogiques.

Chaque enseignant organise dans sa classe une pédagogie différenciée visant à remédier aux difficultés scolaires.

- ✓ Les PPRE

La mise en œuvre d'actions pour aider un élève à développer ses connaissances peut prendre la forme d'un PPRE. Ce programme permet **de** coordonner une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire. Il diversifie les aides proposées qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées.

✓ Les APC

Les APC s'adressent à des petits groupes d'enfants. Elles couvrent 36 heures dans l'année. Une autorisation parentale est nécessaire pour que l'enfant puisse bénéficier des APC.

A l'école maternelle, elles permettront le renforcement de la langue orale, la découverte de l'écrit, les jeux symboliques et les jeux à règles.

✓ Le RASED

Les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale du RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

✓ Le projet d'école.

✓ Arrêt du décloisonnement.

Cette année, les effectifs hétérogènes des classes, ne nous permet plus de mettre en place le dispositif permettant la création d'un groupe restreint de 8 élèves. Il est fondé sur le principe « Plus de maîtres que de classes ».

5°) Sorties, interventions et activités pédagogiques :

- ✓ Les élèves des classes de GS à CM2 ont bénéficié de plusieurs séances de judo animées par le cadre technique départemental José Lopez.
- ✓ Tous les élèves de l'école vont bénéficier de séances de théâtre d'improvisation animées par la troupe Kraken Mecanic (**coût pour la coopérative scolaire 1400 euros**).
- ✓ Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 visiteront Lascaux 4 et le Thot.
- ✓ La classe de CM1/CM2 ira interviewer Monsieur Cantelaube (ancien résistant) à Villablard puis iront à Saint Etienne de Puycorbier pour travailler sur le monument de la Résistance.

6°) Equipement informatique / ENT :

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Education nationale pour les ruralités un appel à projets est émis par l'Etat pour soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales. Il s'agit de faire en sorte que l'innovation pédagogique soit au service du développement des usages du numérique. Cet appel à projet doit soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Les réponses s'inscrivant dans l'esprit des motivations exposées et s'appuyant sur un projet pédagogique et éducatif innovant sont construites conjointement par les collectivités locales et les équipes éducatives sur la base d'un diagnostic partagé, d'objectifs validés par tous.

Notre projet pédagogique - doter l'école d'une classe mobile – est de permettre une meilleure intégration des usages du numérique au service de tous les apprentissages en vue de l'amélioration de la

réussite de tous les élèves. Pour répondre aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, nous devons utiliser les ressources numériques disponibles. Aussi nous devons permettre à tous les élèves d'acquérir les compétences du B2I.

Ainsi nous souhaitons équiper l'école d'une classe mobile :

- ✓ pour d'une part « favoriser l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie », « favoriser l'acquisition pour les élèves de compétences numériques (B2I) et « favoriser la connexion à l'accès et à la culture numérique.» En effet, les possibilités de recherche documentaire connaissent un formidable essor. Chaque élève doit être à même d'en tirer parti tout en exerçant son sens critique en confrontant les informations. Les recherches sur internet, l'utilisation de moteur de recherche, développent des compétences transversales (rechercher des informations, les organiser, les comparer dans le respect des droits d'auteur).

Le numérique ouvre des possibilités très riches en matière de production de textes, en matière d'utilisation ou de production de ressources sonores, iconiques et sur leurs combinaisons. Il encourage la créativité et favorise l'expression des élèves. Il permet de donner du sens aux apprentissages. De plus la présentation et la mise en page gagnent en qualité et en lisibilité y compris pour les élèves les plus jeunes ou à besoins éducatifs particuliers.

Les outils numériques contribuent à la fluidification des parcours scolaires par le biais de la différenciation des apprentissages à l'intérieur de la classe. Ils permettent de personnaliser les activités de l'élève et de mettre en place des parcours de remédiation (groupes de recherche, groupes de besoins). Ces pratiques développent l'autonomie des élèves dans les acquisitions et dans l'utilisation des outils et facilitent l'entrée dans les apprentissages.




L'enseignant, responsable des choix pédagogiques, pourra varier les dispositifs de classe (collectifs, individuels, ateliers, groupes accompagnés ou en autonomie.

- ✓ pour d'autre part « favoriser la relation entre les familles et l'école » en « développant un ENT » (Aliénor). En effet, les outils numériques permettent d'échanger et de travailler avec des partenaires extérieurs. Ils favorisent le travail coopératif et la mutualisation des compétences : correspondance scolaire, blogs, visioconférence, partage de documents ...

Ce projet nécessite l'achat du matériel suivant :

- ✓ 1 valise Mobile Hypermobile
- ✓ 1 ordinateur portable
- ✓ 16 Tablettes
- ✓ des logiciels



CLASSE MOBILE			
PROPOSITION FINANCIERE		06/11/2018	PJ
QTE	DESIGNATION	P.U. HT	NET. HT
1	VALISE MOBILE HYPERMOBILE 16 TABLETTE et 1 portable 15,6 VALISE EN RESINE HPX 2 Poignées latéral rabattable 2 roue et poignée telescopique 1 borne d'accès wifi 	1 700,00	1 700,00
1	HP 250 G6 Intel Core i3-7020U / 2,2 GHz / 3 Mo Disque dur 240 go SSD - Ram 4 Go DDR4 Ecran 15,6" rétroéclairage par LED 1366 x 768 / HD Vidéo Intel HD Graphics 520 Contrôleurs son et Gigabit Ethernet intégrés - WIFI et BLUETOOTH Connectivités : 2 x USB3, USB2, HDMI, LAN Autonomie : jusqu'à 11,5 heures - Poids : 1,9 kg WINDOWS 10 PRO 64 bits Garantie 1 an constructeur, hors réinstallation système et logiciels 	550,00	550,00
16	TABLETTE LENOVO Processeur INTEL ATOM X5 Z8350 / 1,33 Ghz, cache 2 Mo Disque dur 64 Go SSD - Ram 4 Go Ecran 10.1" 1280 x 800 - Vidéo Intel HD Graphics Lecteur de carte - WIFI - Micro-USB2 - Micro-HDMI - USB2 WINDOWS 10 - Garantie 2 ans constructeur 	325,00	5 200,00
17	MICROSOFT OFFICE 20019 OPEN EDUCATION	62,00	1 054,00
1	PREPARATION EN NOS LOCAUX ET LIVRAISON SUR SITE	600,00	600,00
17	LOGICIEL DE GESTION DE CLASSE COMPREND LA MAINTENANCE PENDANT 1 AN	45,00	765,00
1	SERVICE GANT BLANC ASISTANCE LOGICIELS	500,00	500,00 ANNUEL
TOTAL HT			10 369,00 €
TVA 20,0%			2 073,80 €
TOTAL TTC			12 442,80 €

Prix sujets à variations et modifiables sans préavis - Offre valable dans la limite des stocks.
 Clause de propriété :
 Conformément à la législation, nous nous réservons la propriété de la marchandise livrée jusqu'au règlement complet.



7°) Don du musée Voulgre à l'école :

La Société des amis du Musée Voulgre donne un l'école des animaux empaillés et une vitrine d'exposition. Nous avons choisi des oiseaux pour pouvoir étudier les caractéristiques physiques et la classification des animaux. Nous avons également choisi des essences de bois différentes.

8°) Sécurité dans l'école :

✓ Les exercices d'évacuation

- ✓ Le vendredi 27 septembre 2019 nous avons procédé à une alerte incendie pour les locaux principaux de l'école.

Les enfants en récréation se sont regroupés sous le préau de la salle des fêtes.

Il sera procédé à deux autres exercices de sécurité, un chaque trimestre.

✓ L'exercice PPMS – Intrusion

- ✓ Nous avons organisé le 20 septembre un exercice PPMS (Plan particulier de mise en sûreté). Cet exercice s'est globalement bien déroulé. Les enfants ont été réunis au gymnase selon le scénario de fuite imaginé dans le registre PPMS.

9°) Le règlement intérieur

Horaires de l'école:

Les horaires pour la classe de PS/MS

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9h00 – 11 h45	9h00 – 11 h45	9h00 – 11 h45	9h00 – 11 h45
13h15 – 16h30	13h15 – 16h30	13h15 – 16h30	13h15 – 16h30

Les horaires pour les classes de GS/CP, CP/CE1, CE2, CM1/CM2

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9h00 – 12 h00	9h00 – 12 h00	9h00 – 12 h00	9h00 – 12 h00
13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30

Horaires des APC:

Les lundis et jeudis de 16h30 à 17h00.

Scolarité obligatoire

La scolarité est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans (un aménagement horaire est possible à la demande des parents).

Les Chartes TIC

Les chartes qui définissent les règles d'usage et de sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent être portées à la connaissance du Conseil d'école et ajoutées au Règlement intérieur de l'école.

- a. **CHARTE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET dans les écoles maternelles et élémentaires de la Dordogne**

Charte élève

Généralités

- L'outil informatique (ordinateurs, imprimantes, appareils photo numériques, graveurs, scanners, logiciels, accès à Internet) est utilisé dans l'école uniquement dans un but éducatif et pédagogique.
- Tous les élèves bénéficient d'un accès aux ressources et services multimédia après avoir pris connaissance de cette charte.
- L'école forme les élèves, les conseille, les aide dans leur utilisation de ces services.
- Le directeur de l'école peut, pour des raisons techniques ou juridiques, être amené à analyser et contrôler l'utilisation des services.

Règles d'utilisation du matériel informatique

- L'élève s'engage à respecter le matériel informatique mis à sa disposition et à ne pas installer de nouveaux programmes sans autorisation.
- L'élève s'engage à ne pas imprimer des documents volumineux (nombre élevé de pages) sans avis de l'adulte.

Respect de la loi

- L'élève s'engage à ne pas enregistrer, visionner ou diffuser des documents à caractère raciste, violent, pornographique ou injurieux.
- L'élève s'engage à ne pas faire de publicité pour un produit, une religion ou un parti politique.

- L'élève s'engage à respecter la propriété intellectuelle. Il est interdit de copier et d'échanger de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux ou toute autre oeuvre sans autorisation.
- L'élève s'engage à respecter les droits de la personne. Il est interdit d'utiliser les ordinateurs pour véhiculer des injures, des fausses informations concernant autrui ou des renseignements d'ordre personnel.
- L'élève s'engage à ne pas diffuser de photographies sans toutes les autorisations nécessaires.

Accès à l'Internet

- L'accès à Internet n'est utilisé que dans le cadre d'activités autorisées par un adulte responsable.- L'élève ne peut utiliser internet seul, néanmoins s'il doute de la nature d'un site auquel il accède, il s'engage à faire appel à l'adulte responsable de l'activité. - L'élève s'engage à signaler à l'adulte responsable de l'activité tout site visité dont le contenu est inapproprié .- L'élève est informé qu'un contrôle des sites visités peut être effectué à posteriori par l'adulte.- L'élève est informé des risques liés à la communication de renseignements personnels sur Internet.

Sanctions

Le non-respect des règles établies par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services. Les représentants légaux de l'élève en sont informés.

Les cosignataires déclarent avoir pris connaissance de l'information ci-dessus, valable pour l'année scolaire, le /...../.....

L'enseignant Nom et signature de l'élève

b. Charte ENT

Circonscription d'IEN :

Ecole : _____
 UAI Type (E.E.PU,...) Nom
 Commune : _____
 Tél : _____ Mél : _____@ac-bordeaux.fr
 Elève : _____
 Nom, prénom
 Classe :Année scolaire : 201..... / 201.....

L'E.N.T. « **ALIENOR** » est un espace de travail scolaire au service des apprentissages dans le respect des programmes officiels. Dans ce cadre :

- Je ne divulgue pas mon mot de passe de connexion et je n'utilise pas celui d'un autre.
 - Je m'engage à respecter la loi, et notamment lors de l'usage de la messagerie électronique ou de la navigation sur le réseau Internet.
 - Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis :
- J'utilise un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, et avec le souci de me faire comprendre .
- Je sais qu'Internet est un outil de communication ouvert sur le monde :
- Je ne donne pas d'informations sur moi ou ma famille (numéro de téléphone, adresse ...) quand je suis sur Internet (messagerie, forum, chat, ou formulaire de page web
- Si je reçois un courrier contenant des éléments choquants (à caractère raciste, violent, pornographique ou injurieux) j'en informe l'enseignant.
- J'alerte le maître ou la maîtresse si je vois des pages ou des messages qui me dérangent parce qu'ils n'ont rien à faire dans une classe .
-
- Je sais que toutes les fois où j'utilise l'E.N.T. « **ALIENOR** », toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables : On peut savoir quelles images et quels textes j'ai regardés .
- Je respecte la loi sur la propriété des oeuvres :
- Je copie ou j'utilise des textes, des images, des sons libres de droits ou après avoir demandé la permission à l'auteur.

A:
 Le :
 « Bon pour accord »
 Signature de l'élève

« Pour acceptation, »
 a
 Le(s) représentant(s) légal(ux)
 Nom(s), prénom(s), signature(s)

Vu,
le directeur, la directrice
Nom, prénom, signature

Absence :

Les représentants légaux de l'élève doivent sans délai faire connaître les motifs de son absence. Toute absence est signalée par le directeur ou son représentant au plus tard dans la demi-journée qui suit le constat de l'absence aux représentants légaux ou à la personne à qui l'élève est confié (article L 131-8 du Code de l'éducation).

Les absences des élèves sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par l'enseignant.

A la fin de chaque mois et après avoir mis en œuvre les moyens nécessaires au rétablissement de l'assiduité, le directeur signale à l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale sous couvert de l'Inspecteur de l'Education nationale, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois.

Toutefois, des autorisations d'absence peuvent être accordées par le directeur, à la demande écrite des familles, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

Il sera remis à chaque famille à la fin de chaque période un bilan des absences des élèves.

10°) Communication avec les parents :

Rencontre parents/professeurs

- Une rencontre avec tous les parents : réunion de rentrée.
- Les parents peuvent rencontrer les enseignants à tout moment de l'année en prenant un rendez-vous au préalable par le biais du carnet de correspondance.

Le livret personnel numérique

- Dès le mois de décembre nous vous ferons parvenir un livret numérisé via un email.
- Ce livret est national et suivra votre enfant jusqu'à la 3^{ème}.
- L'intérêt est l'uniformisation du livret et sa transmission aisée au collège.

11°) Le menu végétarien :

Monsieur le Maire informe le conseil d'école qu'une loi est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2019 instituant l'obligation de proposer un menu végétarien chaque semaine dans les cantines. La municipalité s'est conformée à cette loi ce mois – ci proposant un menu de ce type aux élèves. C'est un menu équilibré qui correspond aux besoins nutritionnel des élèves. Le tarif de ce repas est identique aux autres car il ne s'agit pas simplement d'enlever de la viande ou du poisson mais de penser un menu complet et équilibré.

12°) Questions et remarques des parents d'élèves :

✓ Les sorties organisées lors du plan mercredi

Les représentants de parents d'élèves font remarquer à Monsieur le Maire que les sorties organisées lors du Plan mercredi ont suscité des sentiments d'injustice. En effet, le nombre de places étant limité, certains enfants ne peuvent participer alors qu'ils sont régulièrement inscrits le mercredi et qu'ils participent à la réalisation des gâteaux pour financer les sorties. Inversement, certains enfants s'inscrivent le mercredi juste pour bénéficier de ces événements.

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile en ce début d'année de pouvoir privilégier les élèves régulièrement inscrits le mercredi. Toutefois, la municipalité s'engage à être vigilant sur ce point les prochaines fois.

✓ Le coût et les horaires de garderie

Les représentants de parents d'élèves font remarquer à Monsieur le Maire que les communes environnantes pratiquent une amplitude horaires plus grande et un coût moindre pour leur service de garderie. Des parents d'élèves souhaiteraient pouvoir accompagner leur enfant plus tôt le matin (7 heures). Par ailleurs le coût à la demi-heure est élevé pour les parents qui utilisent le service d'accueil de garderie toute la semaine. Serait-il possible d'instituer un forfait journalier ?

Monsieur le Maire répond que les horaires de garderie ont été décidés il y a longtemps et qu'il n'a eu aucun retour négatif. Ils semblent donc convenir aux parents. Par ailleurs ouvrir le service de garderie plus tôt engendrerait un coût plus important pour la collectivité.

Les parents répondent que ce qui convenait il y a quelques années ne convient plus aujourd'hui.

Monsieur le Maire s'engage à faire passer une enquête sur les horaires dans les cahiers de liaison des élèves.

En ce qui concerne l'instauration d'un forfait, Monsieur le Maire indique qu'un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants est déjà institué pour la cantine et la garderie.

✓ Le retour de Madame Ponceau-Goreau

Les parents d'élèves demandent quand est prévu le retour de Madame Goreau-Ponceaud.
Celui –ci est programmé pour le 1^{er} février 2020.

13°) Bilan de la coopérative scolaire

Suivi de trésorerie au 15/11/2019

Intitulé	Débit	Crédit	Solde
Trésorerie au 01 septembre 2019			2 012,72 €
Transport ARRIVEE	215,00 €		1 797,72 €
Photos MATHIEU	60,60 €		1 737,12 €
Transport ARRIVEE	125,00 €		1 612,12 €
CIVOS		700,00 €	2 312,12 €

Cotisation des parents		745,00 €	3 057,12 €
Ouvrage « Prix des incorruptibles »	313,90 €		2 743,22 €
Vente de chocolats		324,40 €	3 067,62 €
Transport ARRIVEE	200,00 €		2 867,62 €